



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 février 2023 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie  
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

**ABSENCES :**

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan  
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine  
et des services de soutien administrative

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 27.

---

**CA23 16 0021**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du  
7 février 2023, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**PROPOSITION PRINCIPALE**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du  
7 février 2023, à 19 h, tel que proposé.

### **AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

**DE SCINDER** le point 51.02 afin que soient proposés et votés séparément le dossier de nomination visant 1) la nomination des nouveaux membres et le renouvellement des membres et 2) la nomination de monsieur Alexandre Lussier.

**LA PROPOSITION D'AMENDEMENT TOMBE N'AYANT PAS REÇU D'APPUI.**

### **VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE**

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

#### **10.04 - Période de questions du public**

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 30 ET SE TERMINE À 20 H 29.

<b>CITOYENS</b>	<b>QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS</b>
Anne Létourneau	Voir question 11 en ligne
Marc Poulin	La collecte des ordures
Ata Kassaian	Sécurité sur l'avenue Bloomfield et Lajoie
Jean-Marc Corbeil	Finances publiques
Pierre Lacerte	2 dossiers de travaux illégaux
Philippe Guertin	Poste de police (dépôt de documents)
Chizu Hasegawa	The pedestrian security (dépôt de documents)
<b>CITOYENS</b>	<b>QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL</b>
Ana Maria Mujica	Est-ce que les brigadiers qui travaillent à proximité des écoles ont le pouvoir d'intervenir (avertissement verbal) auprès des automobilistes qui ne respectent pas le code de la route ou les interdictions, particulièrement aux abords des écoles, afin de les sensibiliser sur des comportements qui mettent en danger nos enfants ?
Marie-Chantal Doucet	Est-ce que les plans de reconstruction du viaduc Rockland prévoient toujours un passage uniquement sur la rue Rockland direction sud en fermant l'accès direct sur Davaar tel que prévu dans les plans antérieurs?
Martin Robert	Serait-il possible de planifier le déneigement des rues en priorisant celles où l'on dénombre le plus grand nombre de vignettes ? Par exemple, aujourd'hui le 3 février, des rues bordées de maisons unifamiliales dont plusieurs avec stationnement intégré sont déneigées des deux (2) côtés, tandis que d'autres rues bordées de triplex sont déneigées d'un seul côté... Merci de votre collaboration et de votre compréhension
Josefina Ades	Le Collège Stanislas représente une importante source de trafic durant les heures d'entrée et de sortie de l'école. Vous avez mentionné lors du conseil du 17 janvier 2023 que vous étiez en discussion avec le Collège Stanislas par rapport à cet enjeu mais la réponse est demeurée vague sur la nature de votre collaboration avec eux. Est-ce possible d'avoir des détails sur la nature de cette collaboration? S'il y a un refus du Collège de collaborer pour réduire le flux de véhicules associé à ses activités dans le but de sécuriser les déplacements des enfants-piétons, quelles actions comptez-vous prendre?

Normand Auclair	Vous avez mentionné que vous aviez augmenté la présence de la sécurité publique pour faire respecter les limites de vitesse dans l'arrondissement. Or, la sécurité publique n'est pas autorisée à délivrer des billets d'infraction liés à la circulation. Lorsqu'on les appelle, ils nous renvoient au 911. Que comptez-vous faire concrètement pour faire respecter les limites de vitesse dans l'arrondissement?
Félix Girard	L'arrondissement prévoit des aménagements cyclables sur Lajoie. De quel type d'aménagement est-il question? Piste unidirectionnelle, piste bidirectionnelle ou voie partagée? Dans les dernières années, l'arrondissement a privilégié des pistes bidirectionnelles qui ne protègent pas les cyclistes et les piétons aux intersections (exemple: Stuart). Plusieurs arrondissements éliminent d'ailleurs ce type d'aménagement pour favoriser des rues partagées et des pistes unidirectionnelles, jugées plus sécuritaires pour les piétons et les cyclistes. Avec la limite de vitesse désormais à 20km/h sur Lajoie, la voie partagée semble toute désignée. Est-ce ce qui est prévu?
Axel Bergman	Est-ce que ce serait possible d'engager un deuxième brigadier pendant les heures de pointes sur le coin de Dollard et Lajoie? Il y a un fort achalandage du aux écoliers de Guy Drummond et Stanislas, surtout le matin. J'ai déjà témoigné plusieurs petits accrochages entre enfants et voitures. On remarque aussi que lorsque ce sont les policiers qui s'occupent de l'intersection, ils sont souvent deux à patrouiller.
Tanya Giannelia	Outremont dit qu'il veut promouvoir la mobilité active. Cependant, certaines de ses actions ne reflètent pas cette volonté. Durant la présente fermeture de Dollard, l'arrondissement, via sa page Facebook, n'a pas profité pour rappeler aux gens qu'ils peuvent prendre le métro, l'autobus, ou marcher, mais a seulement présenté les détours en auto. Jeudi dernier, un agent de la ville remplaçait le brigadier à Dollard-Lajoie. Un brigadier arrête les autos pour permettre aux piétons de traverser. Cet agent encourageait les autos à ne pas arrêter, obligeant les piétons, moi inclus, à patienter avant de traverser. Ce même agent m'a parlé de son idée d'y installer un rond point, pour améliorer la circulation automobile, sachant que ce serait au détriment de la sécurité pour les piétons. Est-ce que ces actions reflètent la position de l'arrondissement par rapport à la mobilité durable? Pourquoi l'arrondissement ne fait pas davantage pour encourager la mobilité durable plutôt que l'auto?
Véronique Laberge Gaudin	Je salue votre intention de fermer Dollard à la circulation dès cette année. Comment prévoyez-vous aménager cet espace? Prévoyez-vous intégrer des aménagements pour accueillir les différentes générations du quartier ainsi que mettre de l'avant la biodiversité (verdure, gestion de l'eau de pluie, etc)? Est-ce que les résidents seront consultés? Quand et sous quelle forme?
Stéphanie Pham-Dang	Je suis une jeune maman qui habite dans le secteur Bates. Les enjeux environnementaux m'interpellent. Je privilégie la marche ou le vélo par conséquent, ce qui est aussi bénéfique pour la santé. Je souhaite savoir quand seront installés un trottoir et une piste cyclable, sous le viaduc Rockland, entre Thérèse Lavoie Roux et Bates. Le secteur se développe avec le campus MIL, le parc à chiens, la future école, la future station du REM et par conséquent, le secteur sera plus achalandé. Beaucoup de personnes ne prennent pas la peine de faire le détour. Ceci est un enjeu de sécurité important. Merci de votre écoute.
Anne Létourneau	Depuis l'été dernier, il était permis de stationner du côté ouest de la rue Durocher entre Fairmount et Saint-Viateur pour les détenteurs de vignettes no 1, tout en gardant la possibilité de garer en plus des voitures de visiteurs pendant deux heures du côté est. Cela évitait aussi les ambiguïtés lors du nettoyage/déneigement. Simple et efficace: les sérieux problèmes de stationnement sont disparus. Serait-il possible de rendre cette règle permanente ? Il y a quelques années, 25% des résidents de ce tronçon de rue ont signé une pétition pour interdire le stationnement du côté ouest. Les temps changent et plusieurs voisins semblaient satisfaits de pouvoir garer leur voiture côté ouest. Une nouvelle consultation, officielle, s'impose peut-être. Merci.
Jean-Christophe Mortreux	Nous avons entendu que certains groupes ont proposé il y a quelques mois de mettre en place une table de concertation avec des représentants de toutes les écoles et garderies du quartier afin de définir et implanter les infrastructures appropriées aux abords de toutes ces institutions dans l'arrondissement pour en sécuriser les interfaces et encourager les initiatives de transport actif, en commun et scolaire. Votre équipe a parlé de mettre en place des comités avec les écoles, notamment celle de Guy-Drummond. Or, mes enfants vont au Collège Stanislas mais nous n'avons pas entendu parler d'un quelconque comité. Nous aimerions plus de

	<p>transparence à savoir quelles écoles ont en place un comité, qui sont les intervenants consultés, et à quelle fréquence ont lieu des rencontres entre ces écoles. Merci de clarifier en fournissant des réponses à ces questions.</p>
Rani CRUZ	<p>Bravo à Mmes Patreau et Pollak pour la sécurisation des entrées des ruelles. Elles avaient apporté cet amendement en mai 2022 et enfin l'arrondissement va de l'avant. Une meilleure visibilité à l'entrée des ruelles, c'est important pour la sécurité des enfants d'Outremont.</p>
Sarah Dorner	<p>En 2017, une coalition de candidats indépendants incluant Alexandre Lussier n'a pas réussi à se faire élire. Ils étaient connus pour leur militantisme contre les communautés hassidiques et leur opposition aux projets de logements abordables. En 2018, Alexandre Lussier avait porté un carré jaune au Conseil d'arrondissement évoquant la Shoah pour militer contre les autobus scolaires juives. Alexandre Lussier a ensuite effacé les traces de sa campagne électorale et en 2019, il a fait un don à Ensemble Montréal. Ensemble Montréal a bénéficié d'une collaboration avec ces anciens candidats indépendants qui n'ont pas présenté de candidat à la mairie afin de ne pas diviser le vote. Vous aurez pu aller en appel concernant la plainte de monsieur Lussier au CDPDJ, mais Ensemble Montréal a bénéficié de son argent et de sa collaboration. Sa réintégration au CCU a l'apparence d'un retour d'ascenseur et d'un conflit d'intérêt. Pourquoi avez-vous choisi de ne pas aller en appel?</p>
Israel kahan	<p>Thanks for all your great and hard work. I would like to propose that when ave lajoie is being cleaned from snow to please allow parking on the other site. And maybe look in to other streets, like St Viateur or Ave Outremont that cars should ne able to park when streets are being cleaned. Thanks</p>
Vera Karaklas	<p>Bonsoir, Vous allez adopter ce mardi un projet visant à mettre en place des corridors scolaires. En lisant le projet, je comprends qu'on parle uniquement de changer la signalisation pour inclure des panneaux « Corridor Scolaire ». Les arrêts, les limites de vitesse et les traverses piétonnes ne sont actuellement pas respectés par les automobilistes qui se stationnent également où ce n'est pas permis et ne donnent souvent pas la priorité aux piétons comme ils devraient le faire. Pourquoi seulement ajouter des panneaux de signalisation alors que le problème relève davantage du volume de trafic en lien avec les écoles du quartier et le non-respect de la signalisation? Est-ce que le projet de corridor scolaire sera accompagné de davantage d'infrastructures d'apaisement de la circulation comme les bollards de l'école Guy-Drummond qui empêchent les automobilistes de se stationner où ils ne devraient pas? Merci,</p>
Jacynthe Marsolais	<p>Bonjour, J'aimerais savoir s'il est possible de statuer officiellement sur le passage qui contourne le CCI côté nord; actuellement, ce passage est devenu une voie de contournement pour les automobilistes pressés roulant sur Ducharme qui veulent éviter les feux de circulation Ducharme et McEachren (j'en ai même vu un récemment qui a emprunté cette voie à l'envers pour se rendre au stationnement !). Pendant un certain temps, on a mis des affiches disant de faire demi-tour mais les gens passent tout simplement à côté ... Samedi dernier, je voyais 2 parents avec traîneaux et enfants sur ce passage en pavés unis et je me disais que ce serait terrible si j'assistais en direct à un accident ... Pourrait-on désigner clairement ce passage (affiche, muret de béton) comme étant réservé aux piétons ? Plusieurs personnes avec animaux de compagnie, marcheurs, cyclistes l'utilisent déjà. Merci.</p>
Micheline Maranda	<p>Cet édifice a vu sa façade défigurée sans permis. Est-ce que l'administration peut nous indiquer où elle en est dans ses démarches afin que l'édifice retrouve sa façade d'antan ?</p>
Shannon Babcock	<p>Bravo à Mmes Patreau et Pollak pour leur motion sur la protection des résidences pour personnes âgées qui se concrétise aujourd'hui avec un changement de réglementation. Elles avaient apporté une motion en octobre dernier afin qu'Outremont révise sa réglementation afin d'empêcher la conversion des RPA en d'autres projets ne visant pas les aînées. Ces règlements ont déjà été révisés dans de nombreux autres arrondissements comme le Sud-Ouest, Rosemont ou le Plateau. Bravo pour cet engagement de l'équipe de Projet Montréal envers les personnes aînées et la protection de leur milieu de vie. Merci pour votre soucis.</p>

**CA23 16 0022**

**Prolongation de la période de questions des citoyens**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 29 ET SE TERMINE À 20 H 53.**

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

**CA23 16 0023**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 17 janvier 2023, à 19 h**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 17 janvier 2023, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA23 16 0024**

**Exercer l'option de renouvellement d'un (1) an, du 6 mai 2023 au 6 mai 2024, du contrat accordé à la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy, conformément à l'appel d'offres public 19-17238 et autoriser à cette fin une dépense de 147 750,70 \$, taxes incluses / Autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges (réf. : CA19 160151 / 1192504012)**

**ATTENDU QUE** le 6 mai 2019, le conseil a entériné l'octroi d'un contrat à la firme Camp Sportmax inc. pour une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 \$, taxes incluses, visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la patageoire et de la piscine John-F.-Kennedy (réf. : CA19 16 0151 / 1192504012);

**ATTENDU QUE** la clause 15.02 du document d'appel d'offres public 19-17238 prévoit qu'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) période(s) additionnelle(s) d'un (1) an chacune. avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix pendant la période visée par le renouvellement, ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) ;

**ATTENDU QUE** le conseil, par le biais de sa résolution CA22 16 0094 (1216094001), a exercé une première option de renouvellement le 4 avril 2022 en autorisant le renouvellement du contrat octroyé à la firme « Camp Sportmax inc. » pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy pour une durée d'un (1) an, soit du 6 mai 2022 au 6 mai 2023, et ce, conformément à la clause 15.02 du contrat et de l'appel d'offres public AO 19-17238;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement est satisfait des services offerts par la firme Camp Sportmax inc. et souhaite continuer à offrir un service de qualité à ses citoyens ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239203001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** la deuxième option de renouvellement du contrat octroyé à la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy pour une durée d'un (1) an, soit du 6 mai 2023 au 6 mai 2024, et ce, conformément à la clause 15.02 du contrat et de l'appel d'offres public 19-17238;

**D'AUTORISER** une dépense totale, indexée conformément à la clause de l'IPC, de 147 750,70 \$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy dans le cadre de ce contrat ;

**D'AUTORISER** le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » estimées au montant non taxable de 50 000 \$ et représentant 50 % des revenus perçus desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la séance de 20 h 54 à 20 h 55 avant la tenue du vote.**

## **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1239203001

---

## **CA23 16 0025**

**Exercer l'option de renouvellement d'un (1) an, pour l'année 2023, du contrat accordé à les entreprises Tony Di Feo inc. pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont, conformément à l'appel d'offres public 20-18009 et autoriser à cette fin une dépense de 40 877,32 \$, taxes incluses (réf. : CA20 160130 / 1207220007) / Dépense provenant du budget de fonctionnement**

**ATTENDU QUE** le 4 mai 2020, le conseil a octroyé un contrat à la firme Les entreprises Tony Di Feo inc. dans le cadre de l'appel d'offres public 20-18009 (2 soumissionnaires conformes) pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 79 355,86 \$, incluant les taxes incluses, pour deux (2) années fermes, soit les années 2020 et 2021 (réf. : CA20 16 0130 / 1202504013);

**ATTENDU QUE** l'article 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) années additionnelles, soit pour les années 2022 et 2023, ajustées d'un et demi pour cent (1,5 %) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le conseil, par le biais de sa résolution CA22 16 0061 (1229203001) exercé une première option de renouvellement le 7 mars 2022 en autorisant le renouvellement du contrat octroyé à la firme Les entreprises Tony Di Feo inc. pour la tonte des gazons dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2022, tel que le prévoit l'article 2.03.02 du contrat ;

**ATTENDU QUE** le soumissionnaire s'engage à fournir la main d'œuvre, l'équipement et l'outillage nécessaire à l'exécution complète des travaux de tonte des gazons dans les parcs, terre-pleins, emprises de rues, autour des bâtiments publics et autres espaces verts, selon les emplacements indiqués aux documents de soumission, pour une superficie totale de 127 815 mètres carrés;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239203002 :

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'EXERCER** la deuxième option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé à la firme Les entreprises Tony Di Feo inc. pour la tonte des gazons dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2023, tel que le prévoit l'article 2.03.02 du contrat;

**D'AUTORISER** une dépense totale 40 877,32 \$ incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC pour une période d'un an, soit pour l'année 2023;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239203002

---

#### **CA23 16 0026**

**Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 7 000 \$ à l'organisme la Société d'Histoire d'Outremont pour leur projet « Jeunes historiens d'Outremont » / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant des sommes dédiées aux actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238477001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** une contribution financière d'une somme maximale de 7 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Société d'Histoire d'Outremont (SHO) dans le cadre de la réalisation de leur projet « Jeunes historiens d'Outremont » ;

**D'APPROUVER** le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Société d'Histoire d'Outremont (SHO), établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1238477001

---

**CA23 16 0027**

**Affecter un montant de 50 000 \$, taxes nettes, pour des opérations d'installation de la signalisation nécessaire pour l'implantation de corridors scolaires dans l'arrondissement - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069004 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AFFECTER** un montant total maximal de 50 000 \$, taxes nettes, à même le surplus libre de l'arrondissement pour des opérations d'installation de la signalisation nécessaire pour l'implantation de corridors scolaires dans l'arrondissement ;

**D'AUTORISER**, les fonctionnaires autorisés à approuver toute dépense et à octroyer tout contrats liés à ce projet et ce, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-460) ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1235069004

---

**CA23 16 0028**

**Affecter un montant de 100 000 \$, taxes nettes, pour des opérations de modification de la signalisation dans le cadre de la révision des règles de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont qui se réaliseront tout au long de l'année 2023 - Dépense provenant du fonds de stationnement de l'arrondissement**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069003 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AFFECTER** un montant total maximal de 100 000 \$, taxes nettes, à même le fonds de stationnement de l'arrondissement pour des opérations de modification de la signalisation dans le cadre de la révision des règles de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont qui se réaliseront tout au long de l'année 2023 ;

**D'AUTORISER**, les fonctionnaires autorisés à approuver toute dépense et à octroyer tout contrats liés à ce projet et ce, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-460) ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre :** Valérie Patreau

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.02 1235069003

---

#### **CA23 16 0029**

**Affecter un montant de 35 000 \$, taxes nettes, pour les opérations d'installation de la signalisation afin de sécuriser les accès de l'ensemble des ruelles de l'arrondissement - Dépense provenant du fonds de stationnement**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AFFECTER** un montant total maximal de 35 000 \$, taxes nettes, à même le fonds de stationnement de l'arrondissement pour les opérations d'installation de la signalisation afin de sécuriser les accès de l'ensemble des ruelles de l'arrondissement ;

**D'AUTORISER**, les fonctionnaires autorisés à approuver toute dépense et à octroyer tout contrats liés à ce projet et ce, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-460) ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1235069001

---

**CA23 16 0030**

**Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de décembre 2022**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2022.

30.04 1233711001

---

**CA23 16 0031**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de décembre 2022**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de décembre 2022.

30.05 1233711002

---

**CA23 16 0032**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de décembre 2022**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de décembre 2022.

30.06 1233711003

---

**CA23 16 0033**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de décembre 2022**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois de décembre 2022.

30.07 1233711004

---

**CA23 16 0034**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) relativement aux tarifs applicables aux cafés-terrasses sur le domaine public***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les tarifs exigés pour l'installation périodique d'un café-terrasse sur le domaine public dans l'arrondissement d'Outremont.

40.01 1236347001

---

### CA23 16 0035

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) relativement aux tarifs applicables aux cafés-terrasses sur le domaine public***

**ATTENDU QU'EN** raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions sanitaires imposées aux restaurateurs (fermetures temporaires et limitation des places assises à l'intérieur), l'arrondissement avait adopté en 2020 des normes constructives et des tarifs allégés pour les cafés-terrasses de façon à encourager et soutenir la viabilité des établissements de restauration. Les restrictions étant levées, il est maintenant temps de revoir ces normes et tarifs ;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées auront pour effet d'augmenter les revenus d'environ 8,7 %, ce qui correspond au taux d'inflation ;

**ATTENDU QU'UN** projet de modifications réglementaires visant les normes constructives des cafés-terrasses telles qu'exigées dans le *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* chemine parallèlement au présent dossier (1237776001) ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 février 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236347001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les tarifs exigés pour l'installation périodique d'un café-terrasse sur le domaine public dans l'arrondissement d'Outremont.

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1236347001

---

### CA23 16 0036

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561) afin d'interdire la conversion des habitations avec service de santé, dont les résidences privées pour aînés (RPA), par un autre usage, sauf pour un bâtiment de logements sociaux ou communautaires***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à interdire la conversion des habitations avec service de santé, dont les résidences privées pour aînés (RPA), par un autre usage, sauf pour un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

40.03 1227776004

---

### CA23 16 0037

**Adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561)* afin d'interdire la conversion des habitations avec service de santé, dont les résidences privées pour aînés (RPA), par un autre usage, sauf pour un bâtiment de logements sociaux ou communautaires**

**ATTENDU QUE** lors de sa séance ordinaire du 6 octobre 2022, le conseil d'arrondissement a entériné, par le biais de la résolution CA22 16 0367, une motion demandant à la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif de mettre à jour sa réglementation d'urbanisme afin d'empêcher la conversion de résidences privées pour aînés (RPA) en un usage commercial ou un autre usage résidentiel privé qui pourrait nuire aux personnes y résidant;

**ATTENDU QUE** face à la hausse constante des valeurs immobilières, les résidences privées pour aînés font actuellement l'objet de pressions pour leur conversion en usages plus rentables, tel que l'hébergement privé sans services ;

**ATTENDU QUE** dans le but de protéger une population vulnérable, le conseil d'arrondissement veut conserver cette forme d'habitation collective ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 février 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227776004 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561)*. L'objet de ce règlement vise à interdire la conversion des habitations avec service de santé, dont les résidences privées pour aînés (RPA), par un autre usage, sauf pour un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1227776004

**CA23 16 0038**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement- *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) afin d'ajuster certaines normes relativement à l'installation des cafés-terrasses***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à ajuster certaines normes relatives aux cafés-terrasses sur le domaine public, dont les normes applicables sur une avenue piétonne et sur la place Alice-Girard, en plus de bonifier les normes relatives à l'accessibilité universelle.

40.05 1237776001

---

**CA23 16 0039**

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) afin d'ajuster certaines normes relativement à l'installation des cafés-terrasses***

**ATTENDU QUE** la modification réglementaire prend en considération les particularités des cafés-terrasses sur la place Alice-Girard et sur la piétonnisation ;

**ATTENDU QUE** la modification réglementaire bonifie les normes relatives à l'accessibilité universelle ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 février 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1237776001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*. L'objet de ce règlement vise à ajuster certaines normes relatives aux cafés-terrasses sur le domaine public, dont les normes applicables sur une avenue piétonne et sur la place Alice-Girard, en plus de bonifier les normes relatives à l'accessibilité universelle.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1237776001

---

**CA23 16 0040**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin de sécuriser les accès de certaines ruelles de l'arrondissement**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin de sécuriser les accès de certaines ruelles de l'arrondissement.

40.07 1235069005

---

**CA23 16 0041**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin de sécuriser les accès de certaines ruelles de l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 février 2023 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069005 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin de sécuriser les accès de certaines ruelles de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1235069005

---

**CA23 16 0042**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) - Modification des règles de stationnement sur les avenues Antonine-Maillet, Ducharme, du Manoir, Dunlop, Hartland, Lajoie, Pratt et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et modification des emplacements autorisés pour se stationner à l'aide des permis journaliers gratuits**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 décembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 5 décembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069033 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Antonine-Maillet, Ducharme, du Manoir, Dunlop, Hartland, Lajoie, Pratt et Van Horne prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et à modifier les emplacements autorisés pour se stationner à l'aide des permis journaliers gratuits.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre :** Valérie Patreau

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.09 1225069033

---

**CA23 16 0043**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de février à novembre 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737001 ;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel:

- Événement « Visite de cinq (5) grands rabbins » ;
- Événement « Cultivons Outremont » ;
- Événement « Kermesse Soleil » ;
- Événement « Pianos publics » ;
- Événement « Tango dans le parc » ;
- Événement « Cérémonie du Jour du Souvenir ».

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1236737001

---

**CA23 16 0044**

**Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, une ordonnance visant à autoriser la Société de transport de Montréal à effectuer des travaux pour la construction d'un poste de ventilation mécanique, en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement (AO-21)***

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b), tel que prévu dans l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit (AO-21)* ;

**ATTENDU QUE** toutes les autres dispositions du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, seront respectées ;

**ATTENDU** les mesures d'atténuation proposées par la Société de transport de Montréal (STM) ;

**ATTENDU QUE** les travaux de nuit doivent être réalisés lorsque le métro n'est pas en service et seraient planifiés pour une nuit dans la semaine du 6 au 10 mars 2023, entre 19 h 00 et 7 h 00 ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358005 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser la Société de transport de Montréal (STM) à effectuer des travaux, entre 19 h 00 et 7 h 00 dans la semaine du 6 au 10 mars 2023 et ce, pour une nuit tout en respectant les limites de bruit prévues au *Règlement sur le bruit (AO-21)* ainsi que la condition suivante prévue à l'ordonnance.

- Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit (AO-21)*, la STM devra aviser la direction adjointe d'arrondissement – gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif et les citoyens riverains, de la date prévue pour les travaux à effectuer au moins sept (7) jours avant le début dédits travaux.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1238358005

---

**CA23 16 0045**

**Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 947, avenue Rockland**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 9 novembre 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 947, avenue Rockland ;

La demande d'approbation de PIIA ;

Nonobstant la recommandation du CCU, avec la réserve suivante :

Modifier la proposition des fenêtres no. 1 et no. 2 (en façade avant) pour un modèle de fenêtres avec une subdivision tripartite, panneau central plus large que latéraux et carrelage en partie haute. Le tout tel que les fenêtres en façade avant du 943 avenue Rockland.

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358001

---

**CA23 16 0046**

**Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1525, boulevard du Mont-Royal**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 18 janvier 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 1525, boulevard du Mont-Royal ;

La demande d'approbation de PIIA ;

Avec la suggestion suivante :

- Envisager d'ajouter des sections de toiture verte sur le pavillon afin de contribuer au verdissement du campus et afin d'améliorer son impact sur les vues à partir du site patrimonial du Mont Royal.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1238358003

---

**CA23 16 0047**

**Désigner Madame Marie Potvin, conseillère d'arrondissement du district Robert-Bourrassa, afin de siéger sur le Conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest dans l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236347002 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

**DE DÉSIGNER** Madame Marie Potvin, conseillère du district de Robert-Bourrassa, afin de siéger sur le Conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest dans l'arrondissement d'Outremont.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1236347002

---

**CA23 16 0048**

**Nomination et renouvellement des membres résidents de l'arrondissement pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)***

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358002 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE NOMMER** ces quatre (4) membres pour former une partie des membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Mme Catherine Beaudoin;
- M. Alexandre Lussier;
- M. Raouf Boutros;
- M. Marc-Antoine Larose.

**DE RENOUELLER** le mandat de ces trois (3) membres en tant que membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Mme. Laurence LeBeux;
- M. Thiago Valente;
- M. Pierlucio Pelissier.

**A 21 h 15, le président du conseil suspend la séance.**

**A 21 h 19, le conseil reprend ses travaux.**

### **AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Laurent Desbois

**DE SCINDER** le point 51.02 afin que soient proposés et votés séparément le dossier de nomination visant 1) la nomination des nouveaux membres et le renouvellement des membres et 2) la nomination de monsieur Alexandre Lussier.

### **VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE NOMMER** ces trois (3) membres pour former une partie des membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Mme Catherine Beaudoin;
- M. Raouf Boutros;
- M. Marc-Antoine Larose.

**DE RENOUELLER** le mandat de ces trois (3) membres en tant que membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Mme. Laurence LeBeux;
- M. Thiago Valente;
- M. Pierlucio Pelissier.

**VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1238358002

---

**CA23 16 0049**

**Nomination et renouvellement des membres résidents de l'arrondissement pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)***

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358002 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE NOMMER** M. Alexandre Lussier membre pour former une partie des membres du comité consultatif d'urbanisme :

**La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la séance de 21 h24 à 21 h 55 avant la tenue du vote.**

**VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1238358002

---

**CA23 16 0050**

**Motion de la conseillère Valérie Patreau - Journées de la persévérance scolaire - « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite ! »**

**ATTENDU QUE** la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage- Nos gestes un + pour leur réussite ! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire ;

**ATTENDU QUE** l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire ;

**ATTENDU QUE** élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation ;

**ATTENDU QUE** les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent ! de Concertation Montréal ;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

**DE PROCLAMER** la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

**D'EXPRIMER** unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation ;

**D'APPUYER** la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage- Nos gestes un + pour leur réussite ! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

---

#### **CA23 16 0051**

**Motion de la conseillère Caroline Braun - Réparation suite à la discrimination subie par M. Alexandre Lussier**

**La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la séance de 21 h 27 à 21 h 32 avant la lecture du point et la tenue du vote.**

**ATTENDU QUE** le 18 décembre 2017, le mandat de M. Alexandre Lussier, à titre de membre résident et de vice-président du CCU, est révoqué par une décision majoritaire du conseil d'arrondissement d'Outremont, tel qu'il appert en pièce jointe ;

**ATTENDU QUE** cette décision fut prise « en raison de l'expression de ses convictions politiques, soit sa décision de se porter candidat à la mairie de l'arrondissement d'Outremont », tel qu'écrit par l'Honorable Juge Huppé, le 29 mars 2021 ;

**ATTENDU QU'APRÈS** l'expulsion de M. Lussier, les membres non élus du CCU (des résidents d'Outremont) ont adopté une résolution en date du 10 janvier 2018, tel qu'il appert dans cet extrait :

« Ils soulignent la qualité de son implication et la pertinence de ses interventions. Son expertise légale est un apport important aux réflexions du CCU. Ils auraient souhaité être consultés et informés en amont de cette décision. Cette destitution leur semble injustifiée. Ils craignent une influence accrue du politique dans ce comité qu'ils voient comme devant être apolitique. L'ensemble des membres non élus déplore la destitution de M. Lussier et demande au Conseil d'arrondissement de reconsidérer leur position et de réintégrer M. Lussier à titre de membre résident. »

**ATTENDU QU'UNE** plainte a été déposée concernant la révocation de M. Lussier à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et qu'une audition a eu lieu les 24 et 25 janvier 2022 au Tribunal des droits de la personne ;

**ATTENDU QUE** L'Honorable Luc Huppé, J.C.Q., a rendu un jugement le 29 mars 2022, en faveur de M. Lussier et qu'il écrit, au paragraphe 83 :

« La discrétion attribuée au conseil d'arrondissement quant à la révocation du mandat des membres du CCU ne peut être exercée pour des raisons partisans. Elle ne peut servir, de manière discriminatoire, à exclure des membres sur la base de leur allégeance politique ou à mettre à l'écart une personne qui, dans une campagne électorale, s'est positionnée comme adversaire d'une personne ayant ultimement remporté l'élection ».

Et plus loin, au paragraphe 88 :

« La responsabilité de la Ville de Montréal a été engagée par l'adoption d'une résolution discriminatoire par le conseil d'arrondissement d'Outremont. (...) La réclamation de la Commission à l'encontre de la Ville de Montréal est donc bien fondée ».

Et plus loin, au paragraphe 98 :

« Le dommage moral subi par M. Lussier en raison de la révocation de son mandat au CCU dépasse la déception, la frustration et la colère ressenties pour avoir été exclu de cette fonction de manière discriminatoire par un conseil d'arrondissement désormais contrôlé par un adversaire politique et son équipe ».

Et encore, au paragraphe 99 :

« La vigueur d'une communauté dépend de la participation active de ses membres dans les affaires publiques. Quelle que soit la forme qu'elle prenne, et peu importe le niveau de gouvernement auprès duquel elle se manifeste, l'implication citoyenne représente une condition vitale de la démocratie. En marge des mécanismes officiels d'expression de la volonté populaire, comme les élections et les référendums, la participation de citoyens non élus au fonctionnement des institutions qui gouvernent la société permet l'expression et la prise en compte de points de vue diversifiés à propos des politiques publiques. La collectivité ne peut qu'en tirer un grand bénéfice ».

**ATTENDU QUE** M. Alexandre Lussier a été victime de discrimination de par les agissements d'un vote majoritaire du conseil d'arrondissement d'Outremont en 2018 ;

**ATTENDU QU'UNE** indemnisation financière est une bien piètre réparation et qu'on ne peut accepter, comme société, qu'il soit acceptable de discriminer tant et aussi longtemps qu'une réparation pécuniaire soit versée ;

**ATTENDU QUE** le principe de restitution intégrale devrait s'appliquer ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

**DE PRENDRE ACTE** du jugement Tribunal des droits de la personne rendu sous la plume de L'Honorable Luc Huppé, dans l'affaire Commission des droits de la personne et de la jeunesse (Lussier) c. Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) ;

**D'OFFRIR** des excuses à M. Lussier pour la discrimination dont il a été victime en décembre 2018 ;

**D'OFFRIR** à M. Alexandre Lussier, à titre de réparation intégrale, de réintégrer son poste comme membre non professionnel du CCU d'Outremont ;

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre :** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

---

#### **Levée de la séance**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 32.

70.01

---

\_\_\_\_\_  
Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement et Chef de  
division - Soutien administratif

\_\_\_\_\_  
  
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2023.